

Dr Denis ERNI
Boîte postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé

Office des Poursuites de la Broye
Monsieur le Préposé
Rue Saint-Laurent 5
1470 Estavayer-le-Lac

Estavayer-le-Lac, le 15 novembre 2021

http://www.swisstribune.org/doc/211115DE_OP.pdf

Poursuite no 817255

Monsieur le Préposé,

Par la présente je vous informe que je fais opposition totale à cette poursuite dont j'ai reçu la notification le 6 novembre 2021.

Je me plains d'être traité de manière arbitraire par l'Etat, et en particulier par le service des impôts.

Je veux que ce soit un avocat qui explique les raisons pour lesquelles cette poursuite est injustifiée. J'ai de plus déjà demandé à la Fédération suisse des avocats de me trouver un avocat pour ne pas être traité de manière arbitraire par l'Etat. C'est lui qui devra justifier cette situation lié à cette poursuite.

A cet effet, je précise qu'il y a déjà un Procureur fédéral extraordinaire qui m'a envoyé un courrier daté du 1^{er} février¹ 2021, dont je mets en annexe la première page. Ce courrier permettra au créancier de vérifier qu'un Procureur fédéral Extraordinaire n'exclut pas de la corruption. Il me conseille de consulter un avocat en considérant que je n'ai pas la compétence pour m'exprimer précisément.

Ce qu'il ne dit pas c'est que j'avais plusieurs avocats et que l'Etat m'a privé astucieusement du droit d'être défendu par mes avocats. Il ne dit pas plus que j'ai demandé d'avoir accès au dossier qu'il a instruit et il m'en a refusé l'accès pendant l'instruction.

Je suis physicien, je ne suis pas juriste, si l'Etat me prive du droit d'être représenté par mes avocats, et qu'un Procureur fédéral me dit de m'adresser à un avocat, alors qu'il connaît la situation et qu'il m'a privé l'accès au dossier, cela s'appelle en physique le mouvement perpétuel. L'Etat trouvera plus d'information sur le lien internet suivant :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

Pour briser le mouvement perpétuel, je me suis adressé à la Présidente de la Fédération Suisse des Avocats pour me trouver un avocat qui puisse faire respecter mes droits fondamentaux. La Commission de gestion du Parlement est au courant. Je les copie, ainsi que la Présidente de la FSA.

Veuillez agréer, Monsieur le Préposé aux poursuites, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/211115DE_OP.pdf

¹ http://www.swisstribune.org/doc/210201JB_DE.pdf